

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2230

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et France 3

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2230 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS
ET FRANCE 3 (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d’être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d’un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2016-2017.

La société France Télévisions, a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés et internet, notamment par le biais de ses antennes de proximité France 3 Alpes et Rhône-Alpes.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société France Télévisions souhaite être le partenaire de l’activité du Théâtre des Célestins à l’occasion de la saison artistique 2016-2017.

Partenaire	Apport du partenaire	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
France 3	<ul style="list-style-type: none"> - Evocation de la saison 2016-2017 dans l’émission <i>Rhône-Alpes Matin</i> sur les antennes de France 3 Alpes et Rhône-Alpes. - Diffusion de 5 messages d'autopromotion, pour chacun des spectacles partenaires, dans les tranches horaires semaine du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche sur l’antenne de France 3 Rhône-Alpes (<i>périodes de diffusion programmées après accord préalable des deux parties</i>). Valorisation sur le site internet rhone-alpes.france3.fr desdits spectacles. - Organisation d'un jeu concours sur le site internet rhone-alpes.france3.fr permettant aux internautes de gagner des places pour ces spectacles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une page quadri format L198 x H198 mm réservée à la communication de France Télévisions en page centrale du programme de la saison 2016-2017 du Théâtre des Célestins (tirage : 30 000 exemplaires). - Logo sur les pages des partenaires dans le programme de la saison. - Logo sur les programmes de salle des spectacles partenaires. - Logo sur les tracts des spectacles partenaires. - Logo sur les affiches 120x176 des spectacles partenaires. - Logo sur les affiches 40x60 des spectacles partenaires. - Logo sur les dossiers de presse.

		<p>- Signalétique France 3 dans le théâtre lors des spectacles partenaires.</p> <p>- Mise à disposition de 30 places en 1^{ère} série à l'occasion des cinq spectacles partenaires de la saison.</p>
	Valorisation : 15.145,76 € HT.	Valorisation : 15.145,76 € HT.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / les Célestins, Théâtre de Lyon et France 3, dans le cadre de la saison 2016-2017 des Célestins, Théâtre de Lyon est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La dépense correspondante, soit 15.145,76 € HT, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 03, exercice 2016, nature 6238.
4. Les recettes correspondantes, soit 15.145,76 € HT, seront imputées sur les crédits inscrits au budget 03, exercice 2016, natures 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN